

Communiqué

Le 22 février 1995

N° 34

M. OUELLET EXHORTE LES AUTORITÉS DU MYANMAR À TROUVER UNE SOLUTION PACIFIQUE AU CONFLIT INTERNE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a exhorté aujourd'hui le Conseil d'État pour la restauration de l'ordre public (SLORC) à rechercher sérieusement et pacifiquement la réconciliation avec l'opposition politique au Myanmar (Birmanie). Le Ministre a aussi engagé les autorités à éviter d'étendre le conflit armé à l'échelle du pays et au-delà de la frontière avec la Thaïlande.

« L'escalade du conflit armé ne pourrait qu'entraîner d'autres souffrances à l'intérieur de la Birmanie, grossir le nombre des réfugiés qui fuient son territoire et imposer un fardeau supplémentaire aux États voisins et à la communauté internationale », a déclaré M. Ouellet.

Le Ministre a ajouté que le Canada demeure préoccupé par la situation en Birmanie, y compris les violations persistantes des droits de la personne et le refus du SLORC de se plier aux résultats des élections de 1990. Ces préoccupations, de faire remarquer M. Ouellet, empêchent l'instauration de relations bilatérales complètes entre le Canada et le Myanmar.

Le Ministre a engagé les autorités du SLORC à libérer Daw Aung San Suu Kyi et d'autres prisonniers politiques, à engager des négociations sérieuses avec les représentants du mouvement démocratique, à fixer des échéances fermes pour un processus constitutionnel de transition et à les respecter, à donner des garanties juridiques aux minorités, à abolir les travaux forcés et à faciliter l'accès des groupes humanitaires aux collectivités dans le besoin.

- 30 -

On trouvera en annexe un document d'information sur la situation en Birmanie et sur la réponse du Canada au conflit.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



Document d'information

LE MYANMAR (BIRMANIE)

Contexte

Depuis le coup d'État militaire de 1962, le Parti du programme socialiste birman, dirigé par le général Ne Win, gouverne la Birmanie et la maintient dans l'isolement. En 1988, en réaction à des troubles civils, les forces armées se constituèrent en Conseil d'État pour la restauration de l'ordre public (SLORC). Celui-ci promit de ramener la paix et la prospérité en Birmanie en mettant fin au conflit politique interne, en rétablissant la démocratie et en normalisant les relations avec le monde extérieur. Les élections de 1990 furent remportées par la Ligue nationale pour la démocratie, dirigée par Daw Aung San Suu Kyi, lauréate du Prix Nobel de la paix, assignée à résidence depuis 1989. Le SLORC refusa toutefois de laisser siéger le nouveau parlement, soutenant qu'une nouvelle constitution devait être adoptée avant la transmission des pouvoirs.

Le SLORC chargea une convention nationale, dont étaient exclus la plupart des dirigeants élus, de rédiger un projet de constitution qui consacrerait le rôle des forces armées dans la vie politique birmane. Deux généraux supérieurs ont eu des entretiens l'automne dernier avec Daw Aung San Suu Kyi, mais aucun progrès n'a été annoncé et Daw Aung San Suu Kyi vit maintenant sa sixième année d'assignation à résidence.

Sur le plan militaire, le SLORC a conclu des cessez-le-feu avec la plupart des armées ethniques qui combattent le gouvernement central depuis des décennies. Aucun règlement politique n'est intervenu. En décembre dernier, le SLORC a repris son action militaire contre les forces de l'Union nationale karen (KNU) le long de la frontière avec la Thaïlande. Le principal bastion karen, dans la ville de Manerplaw, est tombé à la fin de janvier, mais les combats se poursuivent le long de la frontière thaïlandaise. Le 16 février, la Thaïlande a elle-même placé ses forces armées en état d'alerte générale à la frontière après une série d'incursions de troupes birmanes et de forces karen alliées à la poursuite de rebelles du KNU en territoire thaïlandais.

On estime que les combats qui font rage en Birmanie ont fait 70 000 réfugiés, la plupart en Thaïlande mais aussi au Bangladesh.

Réponse du Canada

Pour soulager la souffrance humaine dans une telle situation, le Canada apporte une contribution financière et matérielle au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'à d'autres groupes d'aide humanitaire qui travaillent directement

dans les camps de réfugiés. Le Canada aide aussi des organisations comme Médecins sans frontières et le Consortium de la frontière birmane, groupe d'organismes d'aide humanitaire qui oeuvre avec les civils birmans aussi bien au pays même que dans les camps de réfugiés. Le Canada a consacré près de 3,5 millions de dollars à ces programmes. Il a aussi élevé plusieurs protestations aux autorités du SLORC contre les violations des droits de la personne en Birmanie et a réclamé à plusieurs reprises la libération de Daw Aung San Suu Kyi.

22 février 1995